



Traité Baba Batra

Michna 8 - Chapitre 5

המוכר יין ושמן לחברו,
והוקירו או שהזלו,
עד שלא נתמלאת המדה,
למוכר;
ומשנתמלאת המדה,
ללוקח.
היה סרסור ביניהן,
נשברה הקבית,
נשברה לסרסור.
תיב להטיף לו שלוש טפין.
הרכינה ומצאת,
הרי שללוקח.
והחגוני תיב להטיף לו שלוש טפין.
רבי יהודה אומר:
בלילי שבת עם השכה,
פטור.

Si un individu a vendu du vin ou de l'huile à son prochain et [la marchandise] est devenue plus chère ou moins chère, si cela a lieu avant que la mesure soit remplie, elle est au vendeur ; si cela a lieu après que la mesure soit remplie, elle revient à l'acheteur. S'il y a un intermédiaire entre eux et que le tonneau se brise, [le dommage] du tonneau brisé revient à l'intermédiaire. [Le vendeur] est obligé de lui laisser écouler trois gouttes. S'il a incliné [la mesure] et le liquide s'est amassé au fond, il appartient au vendeur. Mais le boutiquier n'est pas tenu de laisser écouler trois gouttes. Rabbi Yehouda dit : « il n'est libéré de cette obligation que la veille du Chabbat à l'entrée de la nuit ».



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions